

Animations Février 2026

- ❖ Mardi 3 Amicale des Donneurs de sang – Assemblée générale à la salle polyvalente à 19h
- ❖ Jeudi 5 Amicale des Donneurs de sang – Collecte de 16h à 19h à la salle polyvalente
- ❖ Jeudi 5 CCAS – Rencontres du jeudi après-midi à la petite salle polyvalente à 14h
- ❖ Samedi 7 Sté de Chasse la St Hubert – Vente de boudins dans les lieux habituels
- ❖ Dimanche 8 SHL – Braderie Pêche à la salle polyvalente à partir de 8h
- ❖ Jeudi 12 AGBI Boules – Concours Vétérans au boulodrome des Buclanes de 13h à 20h
- ❖ Jeudi 19 CCAS – Rencontres du jeudi après-midi à la petite salle polyvalente à 14h
- ❖ Dimanche 22 SAB Stade Athlétique Bourg - Loto à la salle polyvalente à 14h
- ❖ Mardi 24 ABC Boules - Concours Vétérans aux Buclanes de 13h à 20h
- ❖ Vendredi 6/03 ALCC soirée théâtre initialement prévue le samedi 7 est déplacée au vendredi 6

Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2026

Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025
 Validation des travaux pour le parking sud de la salle polyvalente
 Caution pour l'aide à l'installation d'une entreprise
 Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars prochain



Prochaine réunion le jeudi 12 février 2026 à 19h00 en Mairie (séance publique)

État civil

Naissances

Noé MUSY FUMONDE 17 janvier
 Louise PERRON 18 janvier

Épicerie

Deux nouveaux services : Dépôts de colis par « Colis privé » et dépôt de bouteilles de gaz.
 Rappel des horaires d'ouverture : de 7h à 21h et 7j/7
 Le commerce local a besoin des certinois pour durer ! Besoin en épicerie, Pensez Proxi !

La collecte des déchets du mois de février 2026

BAC JAUNE : 06/02 – 20/02

BAC NOIR : 13/02 - 27/02

Recensement service national

Les jeunes de nationalité française (filles et garçons) nés en 2010 doivent effectuer les démarches administratives de recensement militaire à la mairie de leur domicile dès leur 16^{ème} anniversaire.

Se munir du livret de famille et de la carte d'identité du jeune à recenser

Utilisation du numérique au quotidien – séances gratuites

Les mardis après-midi 03/02 et 17/02 de 14h à 17h30 en Mairie avec M. POUJOL.

Élections municipales – Conditions

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Le bureau de vote (salle du Conseil Municipal) sera ouvert de 8h00 à 18h00.



Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur la liste électorale, vous pouvez le faire :

- via le site <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers> jusqu'au 04/02/2026
- ou en mairie jusqu'au 06/02/2026

Procurations :

1 – L'électeur désirant voter par procuration (mandant) se connecte au site : maprocuration.gouv.fr, puis enregistre sa demande de procuration. Il reçoit par courriel une référence de dossier.

2- Muni de cette référence et d'une pièce d'identité, il se présente ensuite au commissariat ou à la gendarmerie pour valider son identité.

3 – La commune recevra de façon dématérialisée, la procuration et sera chargée de son instruction. Elle enverra un mail au mandant contenant un récépissé.

IMPORTANT

Il est rappelé que le panachage, le raturage, l'ajout ou la suppression de noms de candidats entraînera la nullité du bulletin de vote. Chaque électeur devra présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

Les Conscrits Certines – La Tranclière

Les Conscrits de Certines - La Tranclière organisent leur banquet annuel les 11 et 12 avril 2026. Nous comptons sur vous pour réserver ces dates !

Afin de garantir le bon déroulement du week-end et la tenue de la buvette le samedi 11 avril au soir, nous recherchons activement des bénévoles, conscrits ou non. Votre aide précieuse est indispensable à la réussite de cet événement.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Melyssa au 06 75 52 50 16

Arrêtés municipaux – entretien trottoirs

Pour rappel, suite aux événements de neige de début janvier, les propriétaires, les locataires les syndics de propriétés sont tenus de déneiger le trottoir situé devant leur habitation. Cette règle s'applique également pour les feuilles.

Expansion de la cybermalveillance

Le dispositif 17 Cyber est la plateforme officielle de signalement en ligne des cyberinfractions, gérée par la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale.

Les usagers victimes de Virus informatiques, de chantage, de piratage... peuvent effectuer des signalements en ligne via le 17 Cyber ou sur le site cybermalveillance.gouv.fr, tout en conservant la possibilité d'être accueillis et accompagnés en brigade par les gendarmes.